

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, , Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 15 juin	Le 15 juin	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-16 Service Police Intercommunale – Acquisition d'un Pistolet à Impulsions Electriques pour les agents de police municipale intercommunale
Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération n° 2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale » ;

Vu l'arrêté n° 2014-334-0002 en date du 27 novembre 2014 de Monsieur le Préfet du Territoire de BELFORT, autorisant la Communauté de Communes du Sud Territoire à acquérir, détenir et

conserver 3 pistolets à impulsions électriques (modèle TASER X26P avec caméra), arme de catégorie B6.

Le service de la Police Municipale Intercommunale est doté depuis 2014 de 2 pistolets à impulsions électriques. Les dernières autorisations préfectorales délivrées aux personnels récemment formés pour cette catégorie d'armement conduisent à acquérir une arme supplémentaire dans l'objectif d'équiper les patrouilles binomées sur le terrain.

Tableau de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
Immobilisations corporelles/1 pie TASER Article 2188	2218.22€	CCST Auto financement	2218.22 €
Total	2218.22€	Total	2218.22 €

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition d'un troisième Pistolet à Impulsions Electriques de marque TASER de type X26P pour les agents du service de Police Municipale Intercommunale,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 04 JUL. 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT
★

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
Le Président
Christian RAYOT
★